

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF DE LA ZAC DE LA BOQUETTE A CLUSES**

En application de l'article L.122-1 et L.123-19 du Code l'Environnement, il sera procédé à une consultation du public pendant une durée de 30 jours consécutifs **du 18 mai au 17 juin 2021** inclus concernant le projet de dossier de création modificatif de la ZAC de la Boquette à Cluses. L'opération concerne la réalisation de logements, d'équipements sportifs et de loisirs et d'une petite programmation en commerces et services de proximité. Le programme de l'opération n'a pas été modifié par rapport au dossier initial.

Le projet a été soumis à évaluation environnementale et son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 30 janvier 2018 lequel sera porté au dossier soumis à participation. Cet avis est consultable en ligne : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20180122_avisprojet_zacboquette_cluses_delibe.pdf.

L'étude d'impact complétée en 2021 a été une nouvelle fois transmise à l'autorité environnementale le 2 février 2021. Elle n'a pas fait l'objet d'un nouvel avis. L'absence d'avis est consultable en ligne : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html>.

L'autorité compétente pour prendre la décision de modifier le dossier de création de la ZAC de la Boquette est :

La Commune de Cluses
Place Charles de Gaulle
74 302 CLUSES Cedex
Tél : 04 50 96 69 00

Le dossier mis à la consultation du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend :

- Une note de présentation du dossier mis à la consultation,
- Le dossier de création modificatif de ZAC comprenant l'étude d'impact,
- Une note confirmant l'absence d'avis de l'autorité environnementale en 2021,
- L'avis de la 2 CCAM sur le projet.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune www.cluses.fr où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations ou questions en envoyant un mail à l'adresse suivante : zacboquette@cluses.fr.

Un dossier sur support papier sera consultable à la Direction générale des services techniques et de l'urbanisme :

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
74 302 CLUSES Cedex
Aux heures d'ouverture en vigueur.



Le public pourra également faire part de ses observations sur un registre papier qui sera ouvert à cet effet en mairie.

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Pendant la période de mise à disposition du public, toute information complémentaire peut être demandée auprès de la Mairie de Cluses par mail uniquement à l'adresse suivante : zacboquette@cluses.fr.

A l'expiration du délai de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et envoyée au maître d'ouvrage de l'opération TERACTION. Le dossier de création modificatif de ZAC éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis pourra alors être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la délibération du conseil municipal validant le dossier de création modificatif de la ZAC de la Boquette seront consultables sur le site internet de la commune pendant 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.